



Programme de travail 2023-2024

GT 2 « Marché du travail »

Président : Thomas OTTO (directeur de la Chambre du Travail de la Sarre)

Le marché de l'emploi transfrontalier est le cœur de la Grande Région. Avec plus de 250 000 travailleurs frontaliers, la Grande Région abrite le plus gros marché du travail transfrontalier de l'Union Européenne. Le principal objectif de notre travail au sein du GT 2 du CESGR est d'observer, examiner et évaluer la situation des frontaliers, dans le but d'éliminer les obstacles et les barrières, ainsi que de faciliter le quotidien et le travail des habitants de la Grande Région.

Les axes thématiques centraux de la présidence 2023/2024 seront la préservation de la main-d'œuvre qualifiée et son recrutement, mais aussi la formation initiale et continue en Grande Région. De ces axes découlent les domaines d'activité suivants pour le GT 2 « Marché du travail » (traités en étroite coordination avec le GT « Marché du travail » du Sommet) :

Préservation de la main-d'œuvre et recrutement

Cette thématique sera traitée en étroite coordination avec le GT « Marché du travail » du Sommet, ainsi qu'avec l'OIE et le groupe de suivi. Le comité de pilotage de l'OIE leur a confié une analyse comparative des stratégies en matière de main-d'œuvre qualifiée au sein de la Grande Région, qui doit être accompagnée par le GT « Marché du travail » du Sommet. Celle-ci sera centrée sur les points communs et les approches pour des pistes d'action communes. Le GT 2 du CESGR accompagnera cette analyse de manière constructive et complémentaire, et formulera des recommandations à l'attention du GT « Marché du travail » du Sommet à partir des résultats scientifiques obtenus.

De manière générale, l'objectif est de développer des incitations communes à conserver et à attirer les talents au sein de la Grande Région. L'analyse sera principalement axée sur des thématiques comme la formation continue, l'immigration ou le soutien aux personnes défavorisées sur le marché de l'emploi.

Nous examinerons également des problématiques qui ont déjà été traitées par la précédente présidence du GT 2 et que les habitants de la Grande Région jugent nécessaires d'améliorer. Cela concerne notamment les indemnités de chômage partiel, la réglementation sur le télétravail, les compétences numériques et les nouvelles compétences dans le contexte des exigences économiques.

Dans l'ensemble, maintenir un lien étroit avec les instances du CESGR et avec les GT du Sommet (par ex. GT « Marché du travail » et GT « Energie ») est primordial pour nous et nous devons donc tendre vers cela.

Formation initiale et continue

Le GT 2 « Marché du travail » accompagne les projets importants du Sommet. La Task Force Frontaliers dressera un état des lieux sur le cadre juridique de la formation continue et de la qualification transfrontalière en Grande Région qui sera appuyé techniquement par le GT « Marché du travail » du Sommet. Ces obstacles seront examinés et débattus au sein de notre GT afin de transmettre des recommandations de stratégies de résolution au GT « Marché du travail » du Sommet.

Par ailleurs, il est prévu de fusionner (à l'échelle transfrontalière) les portails de formation continue afin d'améliorer l'accès aux mesures de formation continue. Au-delà de la fusion technique, le GT 2 invitera les opérateurs des différents portails et leur demandera de les présenter. De cette manière, nous souhaitons mieux comprendre comment ces portails sont construits et à qui ils s'adressent exactement, afin de déterminer comment mieux les utiliser en faveur des frontaliers et identifier des potentiels d'adaptation.

Compte tenu du taux toujours élevé de NEET (jeunes sans diplôme, ni formation) dans l'ensemble de la Grande Région, une attention particulière sera accordée à la situation particulière des jeunes en Grande Région.

De manière générale, l'accès aux mesures de formation continue transfrontalières doit être amélioré, mais aussi l'accès au subventionnement de l'apprentissage transfrontalier dans l'enseignement primaire et secondaire, et dans le supérieur.

En outre, le GT 2 « Marché du travail » veut améliorer la transparence autour des projets, des mesures et des institutions actives, et mettre en avant les possibilités.

Ces réflexions pourront s'appuyer sur une analyse des exigences de compétences découlant de l'évolution actuelle de la transformation de la Grande Région et nécessitant une concertation étroite avec les autres groupes de travail du CESGR.

Le présent programme de travail du GT2 « Marché du travail » a été présenté, discuté et adopté à l'unanimité, sous la Présidence de la Rhénanie-Palatinat, lors de l'Assemblée plénière du CESGR à Trèves en date du 15.06.2023.